



ELECTION DES SENATEURS

PROCES VERBAL DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Il a été constaté que le conseil municipal de la commune de CASTIN s'est réuni le 10 Juillet deux mille vingt en application des articles L.283 à L. 293 et R 131 à R 148 du code électoral. A cette date étaient présents ou représentés les conseillers municipaux suivants :

CABAN Rémy, DUBOIS Alain, FERRERE Béatrice, GIRONI Thierry, LAPEYRERE Franck, LAUZIERE Alain, LUCHE Pierrette, MENDEZ Monique, ODORICO Cécile, SAINT LOUBERT Christine.

Absent excusé : Joël MIGNANO

1°) Mise en place du bureau électoral

Madame Pierrette LUCHE, Maire en application de l'article L 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

Monsieur Rémy CABAN désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

La maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents ou représentés et rappelé que le conseil municipal délibère valablement sans condition de quorum conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée.

La maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture.

Messieurs Alain LAUZIERE et Franck LAPEYRERE et Mesdames Cécile ODORICO et Monique MENDEZ.

2°) Mode de scrutin

La maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours et devrait élire un délégué et trois suppléants.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 10
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 10
- e) Majorité absolue : 6

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



Pierrette LUCHE 10 voix

Madame Pierrette LUCHE a été proclamée élue au 1^{ER} TOUR et a déclaré accepter le mandat.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 10
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 10
- e) Majorité absolue : 6

Alain DUBOIS 10 voix né le 29 décembre 1954

Rémy CABAN 10 voix né le 19 Juin 1963

Thierry GIRONI 10 voix né le 6 avril 1965

Monsieur Alain DUBOIS a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Rémy CABAN a été proclamé élu au 1^{ER} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Thierry GIRONI a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal, dressé et clos le 10 Juillet 2020 à 20 heures 24 minutes a été signé par le Maire, les autres membres du bureau, et le secrétaire.